



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2024/096

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération n°2022DAD076 du Conseil municipal du 18 juillet 2022 relative l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2022DAD077 du Conseil municipal du 18 juillet 2022 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier et notamment le cadre budgétaire ;

Considérant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant le besoin d'achat de lots pour les concours organisés dans le cadre de la Fête de la Mer et de la plage, de la Féria des vendanges ;

Considérant, dans le cadre de la convention de partenariat pour l'organisation des lundis de la Capou avec l'association Vive la Musique, le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € votée par délibération du 24 juin 2024,

DECIDE

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en préfecture le ..1.6..JUIL, 2024

Et publication le ..1.7..JUIL, 2024

ARTICLE 1 : Afin de régulariser des imputations, il convient de procéder à des virements de crédits entre les chapitres 011 et 65.

Chapitre 011 (Charges à caractère général)	
Compte 6232 – Fêtes et cérémonies	- 3 630,00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	
Compte 65132 - Prix	+ 630,00 €
Compte 65748 – Autres personnes de droit privé	+ 3 000,00 €

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil municipal.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE vendredi 12 juillet 2024



Le Maire

Véronique NEGRIE

Pour le maire empêché,
le premier adjoint suppléant
Benoît TANGUY